



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE  
T/COM.11/L.193  
21 octobre 1955  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION D'OUGAZ, CHEFS, NOTABLES ET SANTONS DE LA TRIBU MEREHAN  
DE DOUSSA MAREB CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été  
transmise au Secrétaire général par le Conseil  
consultatif des Nations Unies pour le Territoire  
sous tutelle de la Somalie sous administration  
italienne.

DOUSSA MAREB 1er SEPTEMBRE 1955

S.E. ADMINISTRATEUR DE SOMALIE, MOGADISCIO

- COPIES : CONSEIL CONSULTATIF NATIONS UNIES, MOGADISCIO
- DIRECTEUR DES AFFAIRES INTERIEURES, MOGADISCIO
- CHEF REGION GALCAIO

NOUS, OUGAZ CHEFS, NOTABLES ET SANTONS DE LA TRIBU MEREHAN DE DOUSSA MAREB  
CONSTATONS GROUPE AVERGHIDIR ET LIGUE JEUNES SOMALIS DOUSSA MAREB ORGANISENT UN  
SEUL CHIR DANS NOTRE DISTRICT STOP NOUS MEREHAN DESIRONS QUE CHAQUE TRIBU  
ORGANISE CHIR DANS SON DISTRICT STOP REMERCIONS ADMINISTRATION POUR PREMIERE  
ETAPE PAISIBLE SANS PILLAGE NI MEURTRE STOP SI DESORDRES SE PRODUISENT  
RESPONSABILITE INCOMBERA GROUPE ET PARTI SUS-DESIGNES STOP LETTRE SUIT

BERET FARAH NOTABLE REMUNERE

-----